

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00777 Numéro SIREN : 915 069 918 Nom ou dénomination : A.B. TRICOT ENERGIE

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001934

SAS A.B. TRICOT ENERGIE

SASU au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 29 Rue Léopold Louchart 80970 SAILLY FLIBEAUCOURT

RCS n°915069918- RCS Amiens

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 18/12/2023

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 juin 2023

L'assemblée générale, approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 6 072,06 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 6 072,06 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

- Au report à nouveau débiteur pour -6 072,06 Euros ;

~~Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, l'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.~~

Décision N° 3 - Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'actionnaires, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Débiteur de 1 000,00 Euros, pour SC HOLDING ADBT.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

TA TB

Décision N° 4 - Capitaux propres

Les comptes de l'exercice clos en date du 30/06/2023, font apparaître une perte de -6 072,06 euros. Ceci a eu pour effet de diminuer le montant des capitaux propres, qui ressort ainsi à la somme de -5 072,06 euros, soit moins de la moitié du capital social s'élevant à 1 000,00 euros.

Compte tenu de cette situation, l'article L223-42 du Code de Commerce prévoit que les actionnaires doivent décider dans le cadre de la tenue d'une AGE dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, s'il y a lieu ou non à dissolution anticipée de la société.

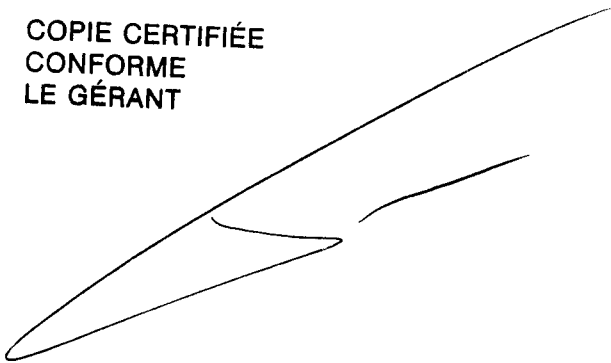
Décision N° 5 - Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Fait à SAILLY FLIBEAUCOURT
Le 18/12/2023

La Présidence de séance
SC HOLDING ADBT

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
LE GÉRANT



TA TB

Tableaux récapitulatifs de la résolution d'Affectation du Résultat

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
LE GÉRANT

I - Origines.

Numéro du compte	Libellé du compte	Montant d'origine	Montant saisi
12900000	RÉSULTAT DÉFICITAIRE DE L'EXERCICE	-6 072,06	-6 072,06
Somme affectable			-6 072,06

II - Affectations.

45700000	DIVIDENDES		0,00
Somme affectée aux réserves et aux distributions :			0,00
11900000	REPORT À NOUVEAU DÉBITEUR		-6 072,06
Somme des affectations :			

III - Récapitulatif.

Numéro du compte	Libellé du compte	Solde initial	Dotation	Prélèvement	Solde apr. Affect
10610000	RÉSERVE LÉGALE				0,00
12900000	RÉSULTAT DÉFICITAIRE DE L'EXERCICE	-6 072,06		-6 072,06	0,00
45700000	DIVIDENDES				
11900000	REPORT À NOUVEAU DÉBITEUR		-6 072,06		-6 072,06
Somme affectable		-6 072,06	-6 072,06	-6 072,06	-6 072,06

TA TB

Tableaux récapitulatifs de la répartition du résultat

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
LE GÉRANT

Résultat par associé	Actions	Dividendes bruts	Prélèvements sociaux	Prélèvement forfaitaire	Div. nettes à verser
SC HOLDING ADBT	100,00				
TOTALISATION	100,00				

SA TB

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

COPIE CERTIFIÉE
DGF 2033-2023
Formulaire obligatoire (article 1033 du Code de Commerce)
A du code général des impôts
CONFORME
DE GÉRANT
cerfa
15948*05

Désignation de l'entreprise		SAS A.B. TRICOT ENERGIE		Neant		*	
Adresse de l'entreprise		29 Rue Léopold Louchart		80970		SAILLY FLIBEAUCOURT	
SIRET		91506991800018					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *			
						Exercice N clos le	
						30062023	
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	143 997	030		143 997	
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	143 997	048		143 997	
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	534	066		534	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072	28 109	074		28 109
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	852	086		852	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II	096	29 496	098		29 496		
Total général (I + II)			110	173 493	112		173 493
PASSIF							Exercice N NET
							1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		-6 072			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I			142		-5 072		
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES	Emprunts et dettes assimilées	156		174 075			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172		4 490			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III			176		178 565		
Total général (I + II + III)			180		173 493		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	1 000	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.B. TRICOT ENERGIE

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 0 0 6 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214	
			services *			217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
	Autres produits							230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier : ..)						242	3 576
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243)						244	2 275
	Rémunérations du personnel*							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements*							254	
	Dotations aux provisions							256	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}		262		
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)								264	5 850
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	-5 850
Produits financiers (III) 280									
Charges financières (V)								294	222
Produits exceptionnels (IV)								290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		}	300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)								310	-6 072
B- RÉSULTAT FISCAL Reporte le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2								312	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350	
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643				
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645				
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647				
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648				
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641				
		Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								352	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2								370	
								372	6 072

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A.B. TRICOT ENERGIE		Néant ☐ *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	11 606	426	11 606	
	Constructions	430	432		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442		446		
	Installations générales agencements, aménagements divers	450	452		456		
	Matériel de transport	460	462		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	472	132 391	476	132 391	
Immobilisations financières		480	482	484	486		
TOTAL		490	492	143 997	496	143 997	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495	497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546		
	Matériel de transport	550	552	554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566		
TOTAL		570	572	574	576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	
		6	7	8	9	10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme	
					19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL				596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.B. TRICOT ENERGIE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	6 072
Total des déficits restant à reporter		870	6 072

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SAS A.B. TRICOT ENERGIE		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 04/07/2022		et clos le : 30/06/2023	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3) 137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés"

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (art.
38 de l'ann. III au CG
(1))Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/06/2023

SIREN

915069918

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A.B. TRICOT ENERGIE

ADRESSE (voie)

29 Rue Léopold Louchart

CODE POSTAL

80970

VILLE

SAILLY FLIBEAUCOURT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	100
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2023

SIREN

9 1 5 0 6 9 9 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.B. TRICOT ENERGIE

ADRESSE (voie) 29 Rue Léopold Louchart

CODE POSTAL 80970

VILLE SAILLY FLIBEAUCOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.